



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE PIE XII
AUX PARTICIPANTS AU 1er CONGRÈS MONDIAL
ORGANISÉ PAR LE COMITÉ TECHNIQUE INTERNATIONAL
DE PRÉVENTION ET D'EXTINCTION DU FEU***

Vendredi 19 octobre 1956

C'est la première fois, Messieurs, que vous avez l'occasion de vous réunir pour un Congrès mondial organisé par le Comité technique international de prévention et d'extinction du feu. Et vous avez choisi pour cette importante manifestation la ville de Rome, déjà célèbre dans l'antiquité pour son corps (les magistrats chargés d'assurer sa protection contre les incendies). Nous sommes heureux, en vous recevant ici, de vous assurer de Notre bienveillance et de souhaiter que ce Congrès donne une impulsion puissante à la collaboration internationale dans le domaine de la lutte contre le feu.

Les incendies furent de tout temps pour les cités un danger redoutable. L'histoire conserve le souvenir de nombreuses catastrophes spectaculaires, qui détruisirent des quartiers, et même parfois des villes entières. Si les matériaux de construction modernes rendent en général les immeubles moins inflammables qu'autrefois, par contre la multiplication des appareils de chauffage ou d'éclairage, qui utilisent le gaz, l'électricité, l'huile lourde, augmente naturellement les causes possibles d'incendie. Aussi s'avère-t-il nécessaire d'étendre de manière parallèle les mesures de prévention et d'entraîner des corps spéciaux permanents, munis des équipements les plus perfectionnés et aptes à faire face aux situations les plus critiques avec le maximum d'efficacité.

C'est avec plaisir que Nous accueillons à l'occasion de ce Congrès les délégations de ces formations d'élite, si souvent appelées à déployer leur valeur dans les circonstances les plus difficiles. Car, si des prescriptions légales sévères ont rendu obligatoires certaines mesures de précaution, par exemple dans la construction des salles de spectacle et dans le maniement de matières inflammables, il n'est pas possible de supprimer totalement les sinistres, qui relèvent de

phénomènes d'autocombustion, de la malveillance, de défauts techniques dans les appareils ou les installations, et surtout de la négligence. C'est ici peut-être que s'impose l'action la plus constante et la plus difficile, mais aussi la plus nécessaire, puisque, selon certaines statistiques, plus de la moitié des sinistres sont dus à ce dernier motif. Le touriste insouciant, qui laisse tomber dans la forêt une allumette enflammée, ou l'usager qui entreprend une réparation de fortune à son installation électrique, ne se doutent pas des conséquences tragiques, que peut entraîner un geste en apparence inoffensif. Aussi faut-il constamment tenir en éveil l'attention du public, l'avertir du danger que comportent ces négligence et lui inculquer inlassablement les règles essentielles de la prudence en ce domaine. Pour onéreuse qu'elle soit, une telle action reste la condition indispensable d'une prévention efficace de l'incendie.

Lorsque, malgré toutes les précautions, le feu éclate, le corps spécialisé doit entrer en action avec le maximum de rapidité, puisque de là dépend souvent le succès de son intervention, Vous savez quel travail de préparation est requis à cet effet, et les qualités physiques et morales, qui sont exigées des chef, responsables comme de leurs hommes. Bien souvent il y va du salut de vies humaines, que l'audace, la décision, le mépris de la mort peuvent seuls arracher aux flammes. Et même quand il n'y a pas de danger mortel, le pompier est souvent exposé aux accidents graves provoqués par les explosions ou l'écroulement des murailles. Ces interventions, exigées par l'intérêt de la communauté, sont rarement exemptes de péril sérieux et demandent chez ceux qui y sont destinés beaucoup d'habileté et de courage, ainsi qu'un sens inné de dévoûment. Nous nous réjouissons de pouvoir en cette occasion féliciter le « Corpo Nazionale dei Vigili del Fuoco », dont le drapeau recevra la médaille d'or, qui récompense des services civils éminents et l'héroïsme déployé par cette valeureuse formation.

Nous sommes persuadé que ce Congrès encouragera tous ceux qui, sur le plan international, s'intéressent à la prévention et à l'extinction des incendies. Avec les améliorations techniques, que provoquera l'échange des expériences et des informations sur les travaux accomplis dans divers pays, ira de pair un approfondissement des principes moraux, qui justifient et encouragent cette forme de service public. Il est aussi une leçon tirée de la vie quotidienne, à laquelle Nous fait penser l'apôtre saint Paul ; il avertit que « le feu éprouvera la qualité de l'œuvre de chacun. Si l'œuvre bâtie sur le fondement résiste, son auteur recevra une récompense ; si son œuvre est consumée, il en subira la perte » (1 Cor., 3, 13-14).

Que de fois, Messieurs, en participant à une bataille acharnée contre l'élément déchaîné, n'avez-vous pas éprouvé un sentiment semblable ! De quel prix considérable se paie parfois le refus d'observer les normes dictées par la prudence et d'utiliser pour une construction des matériaux résistants ! N'en va-t-il pas de même au point de vue moral, dans la vie des individus, des familles, des sociétés ? Nous songeons en particulier au sort de foyers, qui ont cru pouvoir bâtir une vie entière sur sentiments d'un jour, ou faire fi des sages principes que dictent la raison et la foi chrétienne ; à tant de jeunes gens, qui subissent les suites regrettables d'une éducation négligée ; aux risques graves, auxquels s'exposent ceux qui, dans les institutions sociales et politiques, se

fient à des théories fausses et incomplètes, ou qui font bon marché des droits essentiels de la personne humaine et de ses aspirations religieuses.

Que non seulement dans votre vie professionnelle, mais aussi sur tous les plans de votre activité, vous puissiez toujours employer des matériaux capables de résister à des épreuves souvent plus rudes que celle du feu, en particulier celles de la souffrance et de la mort, et toutes celles qui placent votre conscience devant le choix décisif du bien et du mal ! Si vous abordez cette lutte avec fermeté et constance, si grâce à l'aide divine vous en sortez vainqueurs, vous accéderez sans aucun doute à la plénitude du bonheur et de la joie promise aux cœurs sincères et fidèles.

En gage de cette faveur et des dons de Dieu que Nous demandons pour vous-mêmes, pour vos familles et tous ceux qui participent à vos efforts, Nous vous accordons bien volontiers Notre Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XVIII,*

Dix-huitième année de Pontificat, 2 mars 1956 - 1er mars 1957, pp. 587 - 589

Typographie Polyglotte Vaticane